

Manifeste du Comité Action-Démocratie-Europe (CADE)

Le Brexit et la Nouvelle Administration américaine déstabilisent le « consensus de Washington », en tentant de limiter la liberté des mouvements de marchandises et des personnes, tout en accentuant encore la dérégulation globale de la finance. Après « le système de Bretton-Woods » (1944-1971) fondé sur une libéralisation multilatérale des échanges et le contrôle des mouvements de capitaux, le « consensus de Washington » donna lieu, dès les années soixante-vingt-dix, à la privatisation du crédit, avant le triomphe, dans les années quatre-vingt-dix, de la déréglementation de la banque et des marchés financiers, tandis que sautaient les dernières barrières au commerce et aux investissements directs. L'oligopole des banques systémiques (*too big to fail*, maintenant *too big to jail*) impose sa loi, celle du gain instantané, à la puissance publique. Non content de contraindre les politiques gouvernementales, il s'emploie désormais à asservir les souverainetés, et à opposer les États, et donc leurs citoyens, en les lançant, comme en Europe, dans une compétition forcenée, visant à neutraliser ou à compromettre la défense des intérêts communs, pour préserver les occasions de jouer sur les taux, d'intérêt ou de change.

Cette déstabilisation prend, dans l'entreprise, appui sur une politique standard de maximisation à court terme de la valeur actionnariale finalisée par des objectifs de rentabilité des fonds propres. Il existe *de facto* une gouvernance bancaire privée de l'économie mondiale sans légitimité démocratique ni contre-pouvoirs efficaces. Le pilotage financier des entreprises consiste en un ensemble de pratiques qui font maintenant système : ingérence des fonds de pension et autres investisseurs institutionnels dans la stratégie de la firme cotée, conflits entre le financement à long terme de la création de richesse authentique et la spéculation instantanée fondée sur la prévision de son échec et les positions de couverture contre l'échec anticipé (*hedging*, titrisation...), pressions exercées sur les responsables de la stratégie de la firme cotée pour ramener ses activités à un métier de base financièrement homogène facilitant l'évaluation comparative des valeurs actionnariales, pilotage des cours de l'action de la firme par rachats de ses propres actions, rendus possibles par délits d'initiés, rémunérations somptuaires par *stock-options* et parachutes dorés, profits dissimulés dans les paradis fiscaux¹.

La crise financière de 2008, venue d'outre-Atlantique, amplifiée par l'incomplétude de l'euro, a dégénéré en crise économique par conversion massive de la dette privée en dette souveraine, et les politiques d'austérité ont aggravé le risque de stagnation séculaire. La crise sociale a suivi (érosion de la protection sociale, démantèlement de services publics), et maintenant la crise politique (réduction de la politique économique à la gestion comptable des États, montée du national-populisme).

Tandis qu'ils célèbrent le Traité de Rome (1957), fondé sur le principe de non-discrimination nationale, les États signataires sont engagés, par la financiarisation, dans une course au moins-disant salarial, fiscal et social, qui contredit ce principe et prélude à la dislocation de la zone euro et de l'Union européenne. Idéalement, il n'existe qu'une issue : la création, à côté des démocraties nationales, d'une démocratie européenne tout aussi souveraine qu'elles, et fondée sur le besoin partagé d'une capacité d'action commune à la hauteur des défis du siècle, et d'un pouvoir unique de négociation face à l'oligarchie financière et aux États-continentaux.

Mais il y a urgence : la rotation de l'actionnariat est devenue une méthode de capture de plus-values financières à court terme menaçant à la fois l'investissement à long terme, son financement et le contrat social. L'État, ou l'accord entre les États, dans la périmètre le plus large possible, doit favoriser la gouvernance partenariale (*stakeholders' capitalism*) contre la gouvernance actionnariale (*shareholders' capitalism*), en interdisant les pratiques recensées plus haut, et contre l'explosion des inégalités sociales, en limitant l'écart des rémunérations dans chaque firme, sous peine d'interdiction d'accès aux marchés publics ou au marché des investissements à très long terme.

Parallèlement, les États et, surtout, la zone euro, doivent se doter d'une puissante intermédiation financière publique, capable de financer le long terme.

Un « Bretton-Woods » pour le XXI^e siècle

Il s'agit d'établir un régime monétaire international qui encadre les politiques économiques des pays dans des principes communs, des règles d'action évitant les discordances déstabilisantes entre les politiques macroéconomiques et des procédures de surveillance des facteurs communs d'instabilité financière, appliqués sous l'égide d'un FMI où la distribution des pouvoirs et des responsabilités des pays membres sera profondément réformée.

Dans cette perspective, la zone euro doit s'appliquer à restaurer le FMI dans le rôle que la privatisation généralisée du crédit l'a contraint d'abandonner depuis la disparition du système de Bretton-Woods. Pour accéder à l'autonomie politique, préserver le multilatéralisme nécessaire à un système pluri-devises et se donner une représentation dans cette organisation en accord avec le rôle de l'euro comme monnaie de réserve, la zone euro doit d'abord recouvrer la souveraineté perdue par ses pays membres.

Au fondement de la double démocratie, nationale et européenne, forme politique de sa souveraineté commune, un budget propre à la zone euro doit y garantir la stabilité financière, à côté de la stabilité monétaire, qui resterait le mandat de la BCE, prêteur en dernier ressort dans une union bancaire complète.

Les problèmes de la zone euro resteront insolubles tant que sa gouvernance est intergouvernementale (l'eurogroupe), donc polarisée sur la divergence entre créanciers et débiteurs. « Aucune règle automatique ne forcera le gouvernement allemand à mener une politique de hausse des salaires ou d'expansion des dépenses publiques pour compenser une déflation salariale »² dans d'autres pays membres.

Dans l'immédiat, le processus du « semestre européen » doit évoluer : les programmes budgétaires pluriannuels nationaux et européens ne doivent plus être guidés par des règles intangibles, mais coordonnés en tenant compte de la situation macroéconomique de la zone euro et des interdépendances entre pays membres, selon une logique contracyclique et sous le double contrôle des parlements nationaux et d'une représentation parlementaire de la zone euro³.

Pour transformer la zone euro en une puissance publique souveraine, « investisseur en dernier ressort »⁴ et la placer sur une trajectoire de croissance inclusive et soutenable, un budget autonome de 3 à 5 % du PIB européen est nécessaire. A terme, ses ressources seront levées par un Trésor de la zone euro, et votées par la représentation parlementaire commune.

Libérer l'économie mondiale de la financiarisation

Si la « double démocratie » est bien, en Europe, la pierre de touche d'une sortie de crise par le haut et d'une prévention de nouvelles secousses financières, elle est aussi la condition de l'efficacité collective face aux problèmes que les États ne peuvent plus régler isolément. Cependant, l'ouverture de ce chantier ne dispense personne (citoyens, économie sociale et solidaire, pouvoirs locaux, Etats) d'entreprendre pour le bien commun, continental ou planétaire, des actions propres à libérer le monde de la marchandisation du travail et de la nature, et de l'accaparement des ressources par quelques-uns.

Dans cette perspective, le CADE retient trois pistes concrètes, ouvertes à la France et aux Français comme à d'autres, surtout si le Conseil européen ne s'accorde pas sur l'achèvement de l'union monétaire et bancaire, et sur une union budgétaire et fiscale⁵.

- **Des monnaies produites par et pour la souveraineté du Commun.** Les monnaies locales et complémentaires ont pour objectifs de soutenir une dynamique économique solidaire dans les territoires, d'instaurer des pratiques de production et de consommation écologiquement responsables, favorisant les transports propres, les énergies renouvelables et l'économie circulaire, d'établir entre les citoyens des relations de solidarité, de réciprocité, de proximité, d'entraide et de lutte contre toutes les discriminations. Le développement de ces monnaies favoriserait une meilleure circulation monétaire sans risque inflationniste, au service du développement durable et de la soutenabilité des actions collectives⁶. La confiance dans ces monnaies repose sur la légitimité démocratique d'institutions publiques ou d'associations d'utilité publique, ou de collectifs de citoyens à l'initiative de projets d'intérêt commun⁷. Mettre fin au monopole des banques privées sur les paiements et les financements peut commencer localement. Une plate-forme numérique publique de paiements, européenne – ou, à défaut, des plates-formes nationales – pourrait amplifier et accélérer le mouvement⁸.
- **Une vraie règle d'or pour les budgets publics et sociaux.** Une loi de responsabilité budgétaire doit définir ce qu'il faut entendre par déficit – comme l'expliqua Jacques Delors⁹ : si l'excès de dépenses par rapport aux recettes sont des dépenses d'investissement à long terme, faut-il le financer sur les seules recettes de l'année ? Puisqu'il bénéficie aux prochaines générations, il faut le financer par l'emprunt. La puissance publique doit alors s'endetter. Sa crédibilité dépend de **la soutenabilité des finances publiques**, dans le cadre de leur programmation pluriannuelle. La vraie règle d'or consiste à lier le financement des investissements au déficit. Le déficit structurel doit être égal à l'investissement public net augmenté de la dépréciation de la dette due à l'inflation¹⁰. Sous cette condition, la vraie règle d'or égaliserait la dette publique et le capital public dans le pays qui se l'appliquerait. L'alignement progressif des partenaires de ce pays libérerait la zone euro du carcan de règles uniformes et arbitraires pour la placer, après un moment inévitable de tension politique et la réforme indiquée du « semestre européen », sur la voie de la « double démocratie », au service d'une croissance équitable et durable.
- **Imposer le patrimoine oisif plutôt que le revenu.** Basculer de l'impôt progressif du revenu des personnes physiques vers le patrimoine net de dettes (projet TAN du Comité Bastille¹¹) aurait pour effets : de renverser la tendance lourde à favoriser la rémunération du capital plutôt que celle du travail, l'extraction plutôt que la production de valeur, la rente plutôt l'investissement ; de freiner la spéculation instantanée, mondialisée et automatisée et d'encourager l'investissement à risque, évalué objectivement ; enfin, de provoquer l'obsolescence des paradis fiscaux. Opérée unilatéralement à l'intérieur du bouquet fiscal d'un pays comme la France, étendue de proche en proche à d'autres, cette réforme les rapprocherait progressivement de la fiscalité helvétique, néerlandaise ou norvégienne et faciliterait une harmonisation européenne, mettant fin à la concurrence fiscale absurde que se livrent les États.

Notes :

1 Les corollaires sociaux de ces pratiques sont d'une actualité quotidienne : licenciements ; anticipation des départs à la retraite ; précarisation croissante des emplois ; chômage présenté comme une fatalité ; compression des salaires ; augmentation ou stagnation du temps de travail ; fermetures d'établissements et délocalisations de productions et de fonctions ; accroissement des écarts de rémunération au profit des bénéficiaires de la financiarisation.

2 Michel Aglietta, Nicolas Leron, *La double démocratie – Une Europe politique pour la croissance*, Seuil, Paris 2017, page 184.

3 Cette représentation pourrait être le Parlement européen siégeant en formation restreinte (ses membres élus dans les pays membres de la zone euro). Le projet T-DEM de Stéphanie Hennette, Thomas Piketty, Guillaume Sacriste, et

Antoine Vauchez, *Pour un traité de démocratisation de l'Europe*, Seuil, 2017, accessible en ligne ici en français <http://piketty.pse.ens.fr/files/T-DEM%20-%20Version%20finale%209mars2017.pdf> et là en anglais <http://piketty.pse.ens.fr/files/T-DEM%20-%20Final%20english%20version%209march2017.pdf>, préconise la création d'une assemblée *ad hoc* composée pour une partie de parlementaires nationaux et pour l'autre de parlementaires européens. Cette formule est intéressante : elle répond, d'un côté, à la nécessité d'associer à la décision européenne de politique budgétaire les détenteurs actuels de la souveraineté fiscale dans les États et, de l'autre, au souci de préparer les esprits à une future représentation européenne bicamérale (composée d'une assemblée élue directement par les citoyens européens et d'un conseil composé de représentants élus de chaque État), sans laquelle un système constitutionnel de gouvernement européen ne répondrait pas à la double exigence (i) d'autonomie des institutions et des ressources communes et (ii) de participation démocratique d'élus représentant les États aux délibérations budgétaires et législatives communes.

4 Aglietta, Leron, *op. cit.*, p. 156-167.

5 Ces axes stratégiques n'épuisent pas les besoins d'Europe face aux risques globaux (pauvreté, faim, pandémies, terrorisme, guerres hybrides, catastrophe climatique, nucléaire), Ulrich Beck traitait de ce sujet dans *La Société du risque : Sur la voie d'une autre modernité* [« Risikogesellschaft »], Aubier, 2001 ; *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation* [« Macht und Gegenmacht im globalen Zeitalter. Neue weltpolitische Ökonomie »], Aubier, 2003 ; *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* [« Der kosmopolitische Blick oder: Krieg ist Frieden »], Aubier, 2006. Ils n'épuisent pas non plus l'exigence républicaine d'égalité des citoyens devant le vote, l'impôt et la protection sociale – égalité mise à mal dans une Europe de la compétition salariale, fiscale et sociale des États. C'est aussi l'idée promue par le *Manifeste continental* de Puissance Europe/*Weltmacht Europa*, <http://manifeste-continental.eu>, puissamment illustrée aussi par Ulrike Guerot, *Warum Europa eine Republik werden muss ! - eine politische Utopie*, Dietz Verlag, 2016.

6 Michel Aglietta, *La Monnaie entre dettes et souveraineté*, Odile Jacob, 2016, p. 191-193

7 François Morin, *L'économie politique du XXI^e siècle*,

8 C'est d'ailleurs, avec la réglementation bancaire, la première politique proposée par le New Deal européen, le parti du mouvement Diem25 fondé par Yanis Varoufakis.

9 Jacques Delors, *Le Point.fr*, 14 septembre 2011.

10 Aglietta, Leron, *op. cit.*, p. 106-107.

11 http://www.comitebastille.org/p/blog-page_2362.html. Voir aussi : André Teissier du Cros, *La Taxe sur l'Actif Net ou impôt progressif sur le patrimoine dormant – Pourquoi il faut taxer le patrimoine et non plus le revenu*, L'Harmattan, 2016. Cette idée d'un impôt sur l'actif net (IAN) a fait son chemin aussi à la Fondation Jean Jaurès, dans la perspective (partagée par le Comité Bastille et Puissance Europe/*Weltmacht Europa*) de l'introduction d'un revenu d'existence inconditionnel et universel.